

## INFORMATIONS ACCÈS PORTAIL ET ÉCHÉANCES DE DÉCEMBRE 2015

En raison d'un très grand nombre de connexions aux services en ligne, notamment dus à la gestion des comptes bancaires des télédéclarants EDI et à l'échéance de CFE-IFER du 15 décembre 2015, des difficultés d'accès à ces services ont été constatées depuis le début du mois.

De ce fait, des retards, imputables à ces difficultés, pourraient survenir pour les échéances du mois de décembre 2015 concernant les impôts et taxes pour lesquels la télédéclaration et/ou le télépaiement sont obligatoires (TVA, IS, TS, CFE).

Pour ces échéances, afin de tenir compte de ces difficultés techniques, la DGFIP suspendra pendant quelques jours l'application des pénalités dues en cas de dépôt et/ou paiement tardifs. Dans ce contexte, les usagers sont invités à privilégier un recours aux téléprocédures, même tardif, à l'utilisation d'une déclaration papier et d'un moyen de paiement autre que le télépaiement.

Afin de limiter ces difficultés, deux accès simplifiés ont été positionnés sur la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et sur sa page « Professionnels ».



Ils sont par ailleurs directement accessibles sur les liens *infra* :

- gérer les comptes bancaires : [https://cfspro.impots.gouv.fr/opale\\_usager/](https://cfspro.impots.gouv.fr/opale_usager/)
- payer la CFE (avec votre numéro de SIREN et le numéro de votre avis) : [http://www.impots.gouv.fr/portal/static/pro/temp\\_acces/acces\\_direct\\_adelie.htm](http://www.impots.gouv.fr/portal/static/pro/temp_acces/acces_direct_adelie.htm)